

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHEVENOZ  
DU 4 JUILLET 2022**

Date de convocation :	28 juin 2002
Ordre du jour :	29 juin 2002

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 29 juin 2022.

Présents : Laurent BARATEAU, Paul CHARLES, Karole BONTAZ, Frédéric FESSON, FINKELSTEIN Aurélie, Thierry GERARDIN, Stéphanie LACROIX (a reçu pouvoir de Robin NEGRE), Claude LAUSENAZ-GRIS, Pascal MARIET, Eric MERCIER GALLAY (a reçu pouvoir de Raphaël CETTOUR-JANET), Patrick MORIZE,

Absents : CARTAILLER Jean-Claude, Robin NEGRE (a donné pouvoir à Stéphanie LACROIX), Raphaël CETTOUR-JANET (a donné pouvoir à Eric MERCIER GALLAY)

La réunion a débuté à 18h30 sous la présidence de Mme le Maire : BONTAZ Karole

Le « Quorum » étant atteint la mise en discussion des questions soumises à une délibération est possible

**Ordre du jour :**

1. Désignation du ou de la secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu du 23 mai 2022.
3. Choix du candidat de la micro centrale Hydro électrique.
4. Prêt de matériel par la mairie, organisation et caution.
5. Questions diverses.

**1. Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.L. 2121-15**

*« Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».*

P. Mariet accepte le rôle de secrétaire de séance.

**2. Approbation du compte rendu séance du conseil du 23 mai 2022**

Les documents attendus ont été transmis.

**3. Choix du candidat de la micro centrale**

Rappel de la procédure:

14 octobre 2021 : Publication dans le Messager d'une communication appelant les entreprises à manifester leur intérêt pour une mise à disposition temporaire du domaine public pour l'installation d'une micro-centrale hydroélectrique.

5 novembre 2021 : Délai de réponse des entreprises ayant retiré un dossier. 6 entreprises ont répondu.

Les critères d'analyse qui ont été déterminés sont :

- Analyse du contexte et des enjeux locaux (communication avec les habitants, emploi local et recours aux PME)
- Capacité technique du candidat
- Solution technique proposée
- Prise en compte des contraintes environnementale
- Intégration paysagère des ouvrages et bâtiments
- Valorisation financière (avant et après mise en service)

Une première grille d'analyse permet ainsi de mettre en avant les 2 candidats qui ont été auditionnés : SHEM ENGIE et SERHY.

Débat :

Les membres du conseil prennent connaissance des tableaux du classement global et du classement final qui retiennent 2 candidatures.

Les questions sont de détail car le projet a fait l'objet de plusieurs présentations pour permettre au conseil d'en suivre l'avancement et de valider les points clés de l'analyse comparative.

La mairie attachée au respect de l'égalité de traitement des candidatures tout au long de la procédure d'adjudication demande que l'arbitrage final soit effectué par un vote à bulletin secret.

Délibérations : Pour 13, contre 0, Abstention 0 Mme le maire entérine l'accord du conseil municipal. L'entreprise SHEM ENGIE est retenue.

#### **4. Prêt de matériel par la mairie organisation et caution**

Les habitants demandent régulièrement du prêt de tables et chaises de la commune.

Il est proposé d'autoriser le prêt des anciennes tables et chaises de la commune (pas celles qui sont dans la salle des fêtes) sur la base d'une convention de prêt et de demander une caution de 500 euros.

Les personnes devront venir chercher le matériel le vendredi à 7h30 ou 11h30 et les ramèneront aux services techniques le lundi à 7h30.

Débat :

Le document de prêt précisera les pénalités journalières de retard (€15.-) ainsi que le jour et l'heure de restitution à convenir avec le personnel communal selon une grille d'horaires préétablies.

La commune n'assurera ni la livraison ni le retour des matériels prêtés.

Délibérations : Pour 13, contre 0, Abstention 0 Mme le maire entérine l'accord du conseil municipal.

#### **5. Questions diverses**

##### **5.1 Urbanisme**

Permis de construire :

20 avril : Lotissement Clos Gallay Construction d'une maison individuelle - M et MME CHMIELINSKI

1er juillet : Route d'Abondance - Réhabilitation remise à usage de stationnement - Mme FAVRE-VICTOIRE Laura

1er juillet : route d'Arce - Aménagement d'une grange en habitation - M GUIBERT Olivier

Déclarations préalables :

28 juin : Route d'ARCE- emplacement de fenêtres et installation de panneaux solaires - Mme WILLIAMS Fiona

14 juin : route d'Arce - Création d'un mazot avec Soubassement - M BRON Jean-Claude

2 juin : route d'Abondance - Construction d'un muret - Mme REBICHON

31 mai : Le Fion- Division de parcelle - Succession M LAUSENAZ-GRIS Raymond

13 juin : route des combes - Installation de panneaux photovoltaïques- M CHAFFANGE Baptiste

13 juin : Pré de la Cure - Division parcellaire - M SASTRE et Mme WRONKA

6 mai : Division parcellaire - Route Chez Gallay SARL BELLIMO

24 juin : Installation d'un abri de jardin - Route de la Billette - M KRSTESKI Zahran

##### **5.2 Arrêté chemin des bords de Dranse**

- Les véhicules motorisés sont interdits.
- Les ayants droits disposeront d'un macaron à demander en mairie.

##### **5.3 Distribution du bulletin communal**

Les bulletins sont mis à disposition du conseil pour distribution.

#### **5.4 Tour de France 12 juillet 22**

La mairie a pris les mesures organisationnelles pour l'événement

- Mise à disposition du parking de l'église.
- Installation de 2 WC provisoires.
- Installation de 2 écrans de retransmission.
- Mise à disposition d'un raccordement électrique (16A).

Un groupe constitué de membres d'associations locales organise la buvette et en assurera la gestion.

La mairie a édité 2 portes clefs sur le thème du passage du Tour de France à Chevenoz.

Ils seront distribués en partie avec le bulletin communal et le 7 juillet aux écoliers puis le 12 juillet aux personnes présentes lors du passage du tour.

Lors du prélèvement en mairie des plaques de numéro de rue, il sera remis les portes clefs, s'il en reste.

Le conseil municipal félicite toutes les personnes ayant participé à l'organisation et au bon déroulement de cette manifestation.

#### **5.5 Effectifs de l'école et dérogations**

L'école doit avoir un effectif minimum pour conserver ses classes. Il n'est pas atteint ce jour !

La commune souhaite préserver son potentiel local d'élèves en ne validant pas les demandes de dérogations vers d'autres communes. A ce jour, il y a 55 élèves inscrits à l'école.

**La séance est levée à : 20h00**